

BALP
BOURSES
DU 1^{ER} LIVRE PHOTO

**BOURSES DU
1^{ER} LIVRE PHOTO
EYES WIDE OPEN •**

RÈGLEMENT

CONÇU ET
ORGANISÉ PAR

•EYES
WIDE•
•OPEN

Soutenu
par


**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

la saif
Société des Auteurs
des arts visuels
et de l'Image Fixe

ARTICLE 1

PRÉSENTATION ET CONCEPT

Initié, conçu et organisé par l'association Eyes Wide Open (entité de production culturelle du label *The Eyes*) avec le soutien du ministère de la Culture et de la SAIF, le programme de **Bourses du 1^{er} livre photo Eyes Wide Open** est destiné aux photographes qui souhaitent proposer un projet de 1er livre avec le soutien d'un-e éditeur-riche français-e indépendant-e.

Le programme de **Bourses du 1^{er} livre photo Eyes Wide Open** vise à offrir aux premiers livres de photographes et aux éditeurs-rices qui les accompagnent un soutien à la concrétisation de leur projet. Il se répartit en 3 catégories, chacune répondant à un besoin spécifique :

- Bourse dédiée à un-e photographe français-e ou résidant en France
- Bourse dédiée à une femme photographe de toute nationalité
- Bourse dédiée à un-e photographe issu-e d'un pays du «Sud global» (Afrique, Caraïbes, Asie du sud Est, Amérique Latine, Moyen-Orient)

ARTICLE 2

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les candidatures sont déposées directement par les photographes eux-mêmes, en leur nom. Les candidatures sont communes aux 3 bourses. Une seule candidature par photographe est admise. Le Jury attribuera, parmi l'ensemble des candidatures, les 3 **Bourses du 1^{er} livre photo Eyes Wide Open**.

Le dossier de candidature doit être rédigé en langue française ou anglaise.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ **PHOTOGRAPHES** **ET ÉDITEURS-RICES**

La Bourse est ouverte aux photographes n'ayant jamais publié de monographie avec un-e éditeur-ice.

Pour pouvoir participer, le-la photographe devra impérativement fournir une lettre d'engagement d'un-e éditeur-ice.

Les candidatures sont ouvertes aux photographes en solo ou en duo. Ne sont pas éligibles les projets collectifs.

CRITÈRES PARTICULIERS D'ÉLIGIBILITÉ PHOTOGRAPHES ET ÉDITEURS-RICES

BOURSE DÉDIÉE À UN·E PHOTOGRAPHE FRANÇAIS·E OU VIVANT EN FRANCE

Sont éligibles des photographes français-es (résidant en France ou à l'étranger), sans limite d'âge, pour des projets en collaboration avec des éditeur-ices indépendant-es français-es.

BOURSE DÉDIÉE À UNE FEMME PHOTOGRAPHE DE TOUTE NATIONALITÉ

Sont éligibles des photographes de toutes nationalités, sans limite d'âge, pour des projets en collaboration avec des éditeur-ices indépendant-es français-es.

BOURSE DÉDIÉE À UN·E PHOTOGRAPHE ISSU·E D'UN PAYS DU SUD GLOBAL

Sont éligibles des photographes originaires d'un pays du «Sud global» (Afrique, Caraïbes, Asie du Sud Est, Amérique Latine, Moyen Orient), sans limite d'âge, pour des projets en collaboration avec des éditeur-ices indépendant-es français-es.

ARTICLE 3 LE DOSSIER DE CANDIDATURE

DOSSIER ADMINISTRATIF

Formulaire dûment rempli en ligne et signé (à télécharger au format PDF en intégralité et à joindre au dossier).

DOSSIER ARTISTIQUE

Dossier de présentation du projet en cours, comprenant le concept, les textes existants, une pré-sélection d'images, les auteurs-rices et leur biographie pressentie (format PDF maximum 25 Mo)

Note d'intention éditoriale et graphique (format PDF).

La note d'intention présente votre projet et vos intentions de manière synthétique. Elle comporte au maximum 7 500 signes, soit environ 3 pages. Elle est complétée par une sélection d'images. Toute annexe éventuelle (pré-maquettes visuels, liens, croquis, plans, cv du graphiste associé etc.) permettant une meilleure compréhension du projet peut y être ajoutée, dans la limite des 20 Mo du dossier. La présentation d'une maquette est valorisée mais n'est pas obligatoire.

DOSSIER TECHNIQUE

Calendrier prévisionnel

Budget prévisionnel (une ligne explicite consacrée aux droits d'auteur·ice doit figurer)

Devis de fabrication des prestataires envisagés

Lettre d'engagement d'un·e éditeur·ice français·e indépendant·e

En cas de partenariat et/ou de coédition, les justificatifs et les engagements écrits des partenaires.

Les éléments mentionnés ci-dessus devront être transmis au format PDF, via un lien unique wetransfer.

Le·la candidat·e garanti que les images du projet proposé sont originales, inédites et qu'il·elle est seul·e détenteur·ice de l'ensemble des droits d'exploitation attachés à ces images. Il·elle est responsable des autorisations éventuellement requises des personnes physiques dont l'image est utilisée.

IMPORTANT

L'envoi des candidatures se fait par voie électronique (sous la forme d'un lien unique wetransfer) à l'adresse candidatureboursesdupremierlivre@theeyeswideopen.eu

La candidature doit être remise au plus tard le 28 février 2023 à 23h59.

Le dossier de candidature devra être nommé comme suit : **NOM_PRENOM_PROJET**

L'objet du mail doit être indiqué comme suit : **Nom et prénom du·de la photographe suivi du nom du projet.**

Le rendu d'un dossier incomplet ou ne répondant pas aux règles énoncées dans le dossier artistique et technique, rend caduque la participation.

Les dossiers reçus hors délais ne seront pas examinés.

ARTICLE 4 MONTANT DES BOURSES ET MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Les **Bourses du 1^{er} livre photo Eyes Wide Open** proposent de soutenir 3 projets de livres portés par un·une photographe et son éditeur·ice à hauteur de 5000€ ttc chacune.

Chaque bourse est remise directement au photographe pour la réalisation de son ouvrage.

Le·la photographe et son éditeur·rice disposeront d'un délai de 18 mois pour mener à bien le projet, finalisé par

l'édition effective de l'ouvrage. Tous.tes deux s'engagent à publier le livre dans les 2 années suivant l'obtention de la bourse, au plus tard au 31 octobre 2024. Il peut s'agir d'une monographie ou d'un ouvrage sur un projet artistique ou documentaire.

L'édition doit être tirée au minimum à 500 exemplaires et diffusée en librairies.

L'édition de l'ouvrage devra obligatoirement comprendre un contrat de droits d'auteur entre l'éditeur.ice et le. la photographe.

La Bourse doit être exclusivement réservée à la réalisation du projet de livre soumis.

ARTICLE 5 CRITÈRES ET MODALITÉS DE SÉLECTION

Un jury international constitué de personnalités du milieu de la photographie et de l'édition sélectionne les 3 photographes selon des critères pré-définis. L'appel à projet est ouvert jusqu'au 28 février 2023.

Les dossiers de candidature devront porter sur le projet du. de la photographe, l'intention artistique et graphique du livre. Le jury sera particulièrement attentif à la qualité, la pertinence et l'originalité du projet de livre proposé. Les membres du jury s'attacheront également à la qualité de l'intention graphique et éditoriale, ainsi qu'à l'adéquation avec le projet et son budget de réalisation et à la rémunération des auteurs. rices.

Le. la photographe sera le. la bénéficiaire de la Bourse qui sera destinée obligatoirement à la production du livre en collaboration avec l'éditeur.ice engagé. e au préalable dans le projet.

ARTICLE 6 CALENDRIER

APPEL À CANDIDATURES

DU 8 NOVEMBRE 2022
AU 28 FÉVRIER 2023

SÉLECTION DES PROJETS

MARS 2023

ANNONCE DES 3 LAURÉAT.ES

AVRIL 2023

PUBLICATION DU LIVRE

AU PLUS TARD AU
31 OCTOBRE 2024

ARTICLE 7

COMMUNICATION

Les lauréats-es autorisent les organisateur-ices du programme à utiliser leur nom, les images issues du projet et les informations concernant leur travail, strictement dans le cadre de la communication du programme de **Bourses du 1^{er} livre photo Eyes Wide Open**. Ils-elles autorisent aux organisateur-ices du programme l'exploitation de 5 visuels avec crédits/légendes issu du projet pour les besoins de communications du programme des Bourses (flyers/internet/réseaux sociaux), pour une durée de 5 ans.

ARTICLE 8

SITUATION EXCEPTIONNELLE

En cas de nécessité impérieuse, le-la photographe pourrait être amené à changer d'éditeur-ice.

Il-elle devra en informer les organisateurs qui ré-étudieront la viabilité de l'obtention de la Bourse. La publication du livre, objet de la bourse, ne pourra en aucun cas excéder la date du 31 octobre 2024.

ARTICLE 9

RÈGLEMENT

Le fait de participer au programme de **Bourses du 1^{er} livre photo Eyes Wide Open** implique l'acceptation pure et simple de ces présentes conditions générales dans leur intégralité, y compris, des modifications éventuelles.

Pour toute demande d'information complémentaire : info@theeyeswideopen.eu